

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2015 – 132 du 27 Octobre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-sept octobre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 19 octobre 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – J. LE CERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – E. COTTEL – V. HERMANT - M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM. L. GABRELLE – Y. BONNERRE - B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – G. BOURY - Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-Cl. CODEVELLE – J.-N. MENAGE – F. SEILLIER - E. BURDIAK – D. TABARY – M. FLAHAUT – J. CAPELLE - D. BASSEUX – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J.-M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – L. GUISE

M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS  
Mme E. COTTEL, absente et excusée, a été suppléée par M. G. DHORDAIN  
M. J.-N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER  
M. E. BURDIAK, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA  
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE  
M. J. DESCAMPS, absent et excusé, a été suppléé par Mme V. TEMPLEUX  
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-M. DEMAILLY

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. D. PORET  
M. J.-M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. BLONDEL

**OBJET :**      **Programme T.E.P.C.V.**  
                         **Opération « Sensibilisation aux problèmes environnementaux dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires »**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la convention signée avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable dans le cadre de la reconnaissance du territoire de l'Intercommunalité comme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Monsieur le Président précise que cette reconnaissance s'appuie sur un certain nombre d'actions qui concourent à rendre le territoire plus économe en énergie. Ce programme d'actions bénéficie d'une subvention de 500 000 Euros. Parmi ce programme d'actions, l'une concerne la sensibilisation des enfants du territoire aux problèmes environnementaux dans le cadre des temps d'activités périscolaires et dans le cadre des temps d'activités dans les accueils de loisirs de l'Intercommunalité.

Monsieur le Président propose de faire porter cette action par l'Association Artois Insertion Ressourcerie qui a déjà développé dans le passé un programme de sensibilisation à destination des enfants du territoire sur le tri des déchets ménagers, sur le recyclage et le réemploi. Cette action se déclinerait sur les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017.

Monsieur le Président présente les objectifs pédagogiques poursuivis dans le cadre des animations proposées :

- Thématique « Alimentation et Environnement » : Connaître la définition du gaspillage alimentaire. Repérer ses habitudes qui entrent dans le cadre du gaspillage alimentaire. Connaître les principes de lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Thématique « Tri et Recyclage » : Connaître les enjeux du recyclage. Connaître les différentes poubelles et savoir définir quels déchets sont recyclables,
- Thématique « Les déchets électroniques » : Savoir pourquoi il est important de recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
- Thématique « Eau » : Savoir pourquoi il est important d'économiser l'eau. Connaître certaines méthodes d'épuration de l'eau,
- Thématique « Énergie » : Savoir pourquoi il est important d'économiser l'énergie. Connaître les différentes formes de production d'énergie,
- Thématique « Récupération, Réemploi, Détournement » : Comprendre pourquoi il est important de réduire ses déchets. Maîtriser différents moyens de détourner les déchets. Fabriquer soi-même.

Monsieur le Président présente la convention qui interviendra entre l'Intercommunalité et l'Association Artois Insertion Ressourcerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la mise en œuvre d'une action de sensibilisation aux problèmes environnementaux auprès des enfants du territoire dans le cadre de l'opération TEPCV,
- de confier la mise en œuvre de cette action à l'Association Artois Insertion Ressourcerie pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017 dans le cadre des temps d'activités périscolaires et des temps d'activités des Accueils de Loisirs,
- d'approuver la convention technique et financière devant intervenir entre l'intercommunalité et l'Association Artois Insertion Ressourcerie ;
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme de sensibilisation dans le cadre des budgets primitifs 2016 et 2017 de l'Intercommunalité,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette opération et à prendre toutes mesures pour assurer le bon déroulement de cette opération.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 27 Octobre 2015 et transmission en Préfecture le 27 octobre 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 27 octobre 2015 et transmission en Préfecture le 27 octobre 2015.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2015-132 – 27/10/2015  
TEPCV - TAP

